

<b>Objet :</b>	Aménagement de l'espace public des Remparts
<b>Date et heure de la séance :</b>	Lundi 23 septembre 2019, à 20h
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle de justice de l'Hôtel de ville
<b>Rapporteur :</b>	M. Sébastien Deriaz
<b>Membres de la commission présents :</b>	Mme Laetitia Jaccard Gaspar, MM. Michele Cavaliere, Didier Broccard, Pierre-André Délitroz
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	-
<b>Représentant de la Municipalité :</b>	M. Dominique Willer, accompagné de M. Laurent Thiémard, chef de service

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

En préambule, M. Willer rappelle que les garages ont été démolis en 2018 et qu'un croquis de ce qui était envisagé a été fourni aux riverains. Ceux-ci n'ont malheureusement pas réagi de manière positive et la Municipalité a pris en compte un certain nombre de remarques afin qu'il puisse être réalisé avec leur approbation. Les riverains ont notamment exprimé leurs craintes d'éventuelles nuisances sonores, même si celles-ci ne semblent pas s'être concrétisées malgré la présence de trois tables de pique-nique depuis plusieurs mois. Finalement, une représentante de la section monuments et site est venue sur place et a donné quelques recommandations afin d'intégrer au mieux ce projet au contexte de la vieille ville.

Le choix du mur côté Nord se fera en partenariat avec M. Graf, propriétaire du jardin attenant. La création d'un mur de vigne ou d'un mur en pierre sèche n'a pas été étudiée car le coût semblait disproportionné. L'option d'un mur en pierre jaune du Jura ne suscite pas l'enthousiasme, notamment en raison d'un entretien qui pourrait s'avérer plus coûteux. La forme en vague telle que proposée est quant à elle appréciée car elle ouvre une perspective unique sur la vieille ville et les jardins en contrebas tout en assurant une certaine intimité de part et d'autre.

Le projet tel que présenté donne une idée des possibilités mais ne correspondra pas nécessairement au projet final. Trois offres seront demandées et M. Thiémard indique aussi qu'il sera attentif au choix d'espèces indigènes pour les plantations. A ce sujet, la commission propose d'étudier la possibilité de planter quelques arbustes fruitiers, quitte à prévoir des volumes de plantation plus importants si nécessaire. Ils rappelleraient le verger qui se situe en amont, sur le coteau, où il est possible de récolter des fruits. Dans tous les cas, la commission souhaite que l'entretien de cet espace ne représente pas une surcharge de travail pour les employés communaux.

En conclusion, la commission est particulièrement enthousiaste à l'idée de créer un espace accueillant sur un domaine public auparavant occupé par du stationnement. Elle encourage la Municipalité à faire de cet espace un lieu de rencontre encore plus convivial sur le long terme, par exemple en installant des bancs supplémentaires ou en réinstallant des tables de pique-nique comme c'est le cas actuellement. Des phases de test pourraient être menées sur une période déterminée afin si possible de rassurer les riverains.

C'est finalement à l'unanimité que la commission recommande au Conseil de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux d'aménagement de l'espace public des Remparts selon le préavis n° 619/19;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 90'000.-, le compte n°9149.02 est ouvert à cet effet;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement, soit CHF 90'000.-, par le compte n°440.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2020.

Grandson, le 8 octobre 2019



Mme Laetitia Jaccard Gaspar



M. Pierre-André Délitroz



M. Didier Broccard

M. Michele Cavaliere



M. Sébastien Deriaz, rapporteur